



CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/2021

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Wicres, légalement convoqués, se sont réunis salle du Conseil de la Mairie, n°1 rue de l'Église, sous la présidence de Monsieur Philippe LACAZE, Maire.

Étaient présents :

Philippe LACAZE, Raphaël BREHON, Jean-Luc DUTOIT, Marie Jo BONNEL, Edith CLAISSE, Olivier DOBOSZ, Éric BOUTOILLE, Gilbert VAN STAEN, OUDART Alice, Florian MALBRANQUE et Anne-Catherine LIAGRE.

Était excusé :

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Florian MALBRANQUE

1- Approbation du procès-verbal du 16 février 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à poser des questions sur le procès-verbal du 16 février 2021.

Pas de question, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite Madame TISON THOMAS Angélique, secrétaire de mairie, à présenter le budget de la commune.

2- Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été dressé par M. Frédéric DESCAMPS, receveur municipal de la Commune de La Bassée et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est identique au Compte Administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Compte de Gestion 2020 :

Exercice 2020	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	288 570,80 €	323 936,97 €	35 366,17 €
Investissement	46 043,15€	117 710,32 €	71 667,17 €
TOTAL	334 613,95 €	441 647,29 €	107 033,34 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
	2019	2020	2020	2020
Fonctionnement	180 852, 87 €	73 198,45 €	35 366, 17 €	143 020,59 €
Investissement	- 73 198,45 €		71 667,17 €	- 1 531,28 €
TOTAL	107 654,42 €	73 198,45 €	107 033,34 €	141 489,31 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020.

3- Approbation du compte administratif 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 mars 2020, approuvant le Budget Prévisionnel,

Le Maire expose à l'Assemblée Municipale, les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2020,

En 2019 :

- Le résultat de la Section de Fonctionnement est de 180 852,87 €.
 - o Dont 107 654, 42 € ont été maintenus à la Section de Fonctionnement.
 - o Dont 73 198, 45 € ont été affectés à la Section d'Investissement.
- Le résultat de la Section d'Investissement est de – 73 198, 45 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

Compte administratif 2020 :

Exercice 2020	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	288 570,80 €	323 936,97 €	35 366,17 €
Investissement	46 043,15€	117 710,32 €	71 667,17 €
TOTAL	334 613,95 €	441 647,29 €	107 033,34 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
	2019	2020	2020	2020
Fonctionnement	180 852, 87 €	73 198,45 €	35 366, 17 €	143 020,59 €
Investissement	- 73 198,45 €		71 667,17 €	- 1 531,28 €
TOTAL	107 654,42 €	73 198,45 €	107 033,34 €	141 489,31 €

Monsieur Raphaël BREHON, 1^{er} adjoint, invite Monsieur le Maire à sortir de la salle du Conseil Municipal afin que celui-ci puisse proposer au Conseil Municipal de voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2020

4- Approbation de l'affectation des résultats.

- **Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2020**

Dépenses : 46 043,15 €
 Recettes : 117 710,32 €
 Résultat : 71 667,17 €
 Résultat N-1 : - 73 198, 45 €
 Résultat cumulé : - 1 531, 28 €

- **Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

Dépenses : 288 570, 80 €
 Recettes : 323 936,97 €
 Résultats : 35 366, 17 €

- **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020**

Résultat N-1 : 107 654, 42 €
 Résultat 2020 : 35 366,17 €
 Résultat à affecter : 143 020,59 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats comme suit :
 - la somme de 90 000 € en section d'Investissement. Cette somme sera portée à l'article 1068 « Excédents de Fonctionnement capitalisés »
 - la somme de 53 020.59 € en section de Fonctionnement. Cette somme sera reprise à l'article 002 « Excédents de Fonctionnement reportés »

5- Adoption du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2020 repris en annexe comme suit :

Section de fonctionnement

CH	Dépenses	BP 2021	CH	Recettes	BP 2021
011	Charges à caractère général	139 669,06 €	70	Produits des services	10 000 €
012	Charges de Personnel	128 107,38 €	73	Impôts et taxes	234 322, 00 €
014	Atténuation de produits	14 212,00 €	74	Dotations et participations	58 355, 00 €
65	Autres charges de gestion	35 150, 00 €	75	Autres produits de gestion	4 584,24 €
66	Charges financières	14 627, 60 €	77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	500, 00 €	013	Atténuation de Charges	500 €
68	Dotations aux amortissements	1 515,79 €	002	Excédent de Fonctionnement reporté	53 020, 59 €
022	Dépenses Imprévues	27 000, 00 €			
TOTAL DEPENSES		360 781, 83 €	TOTAL RECETTES		360 781, 83 €

Section d'investissement

CH	Dépenses	BP 2021	CH	Recettes	BP 2021
16	Emprunts et dettes	26 180, 92 €	10	Dotations et fonds divers	2 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 448, 59 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	90 000 €
21	Immobilisation corporelles	52 626, 00 €	13	Subvention d'investissement	2 751,00 €
23	Immobilisation en cours	9 980, 00 €	48	Compte de régularisation	1 515,79 €
001	Solde d'exécution	1 531, 28 €			
TOTAL DEPENSES		96 766,79 €	TOTAL RECETTES		96 766,79 €

6- Vote des taux de fiscalité directes - 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 Décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu l'article 1640 G du Code Général des Impôts,

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la TFPB aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020 (19.29%) vient s'additionner au taux communal du foncier bâti (19,37%),

Considérant que chaque année, le conseil municipal est appelé à voter les taux de fiscalité directe, c'est pourquoi il est proposé de maintenir les taux au même niveau qu'en 2021. Les différents taux se décomposent comme suit :

Taxe Habitation		
	TAUX N-1	TAUX N
Taxe Habitation	26,87 %	

Les taux de Taxe Habitation sont gelés en 2021 et 2022

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties			
	TAUX N-1		TAUX N
	Taux communal	Taux départemental	Taux communal
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	19,37 %	19,29 %	38,66 %

La commune récupère la fraction départementale dès 2021

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties		
	TAUX N-1	TAUX N
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	71,79 %	71,79 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux pour 2021 comme présenté ci-dessus.

7- Subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose les montants de subventions suivants :

	Accordées en 2020	Propositions 2021
SEWEP	110	110
CLUB DE NATATION	120	120
CLUB DES AINES	270	0

COMITE VIVRE A WICRES	500	0
COOPERATIVE SCOLAIRE	460	500
LES FORAINS	370	370
TENNIS DE TABLE	350	200
OFFICE DU TOURISME	0	0
APE LA LIBAUDE	300	300
ANIM'AWICRES	270	300
WEPPLES	-	250

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant de ces subventions pour l'année 2021.

8- Communications.

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous est prévu le 29 mars avec le service RGPD de la MEL ainsi qu'avec Monsieur Florian MALBRANQUE, conseiller municipal et Madame Angélique TISON THOMAS, secrétaire de Mairie. Ce rendez-vous a pour but d'échanger sur les différents devis reçus pour le site internet de la commune.

2) Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a contacté la gendarmerie de La Bassée suite au problème de stationnement des camions rue de l'Église ainsi que pour la circulation sur le chemin le long de la RN41. La gendarmerie devrait intervenir prochainement. Un courrier est également prévu, le camion est stationné sur la voie publique depuis environ 1 mois.

4) Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claisse concernant les belles sorties. Madame Claisse précise que les belles sorties interviennent vendredi 26 mars, mais qu'en raison de la crise sanitaire, pour les élèves de l'école uniquement. Une sensibilisation aura lieu le matin en 2 groupes (maternelles et primaires) et le spectacle se déroulera l'après-midi dans la salle des fêtes.

5) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bréhon, celui-ci évoque qu'une prochaine réunion est prévue avec la MEL pour le chemin d'Oscron et pour les chemins de désenclavement, ceux-ci deviendraient des chemins cyclables.

Le Maire clos la séance à 20h30.